

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Juillet

LA RÉVISION DU CADASTRE

Il y a longtemps que l'on parle de cette révision, dont le besoin se fait plus vivement sentir que de l'autre. L'heure est-elle venue de l'accomplir ? Rien, dans le projet Cochery, ne permet de le supposer. Mais, dans le projet Doumer, il y avait un petit chapitre qui consacrait six millions au cadastre. C'était peu, mais c'était un commencement. Il faut espérer que le nouveau ministre des finances saura retirer cette perle du fumier d'Ennius que forment tous les projets abandonnés.

Le cadastre date de 1810. Depuis, que de changements dans la propriété ! En parcourant les volumineux rapports publiés en 1895 par la commission extra-parlementaire du cadastre, on se rend compte du travail qu'il s'agit de refaire.

« Le cadastre, dit le rapport général, est une œuvre de premier ordre, qui a fait grand honneur à ses auteurs et rendu au pays des services considérables. Mais cette œuvre a vieilli. Suivant le mot d'Horace, *tempus edax, homo edacior*, elle a subi la double action corrosive du temps et des hommes. Si le temps a changé la configuration de certains terrains de montagne, le tracé de certains cours d'eau, l'homme a défriché les bois et les landes, sillonné le pays de réseaux de chemins de fer, de voies terrestres et navigables, morcelé les grandes exploitations, agrandi les villes et leur banlieue, créé ou déplacé des agglomérations ouvrières ; toutes ces causes et beaucoup d'autres encore ont sensiblement altéré, ou plutôt modifié la physionomie du modèle, tandis que le portrait restait immuable. »

L'état actuel du cadastre est tel que l'impôt foncier même n'est pas assis d'une façon régulière et que, dans de nombreuses communes, le plan cadastral est tellement surchargé, raturé, qu'il est impossible de s'y reconnaître. Aujourd'hui, — sauf en Corse, où il a été refait, — le cadastre n'a plus aucune signification. Les lacunes et les erreurs y fourmillent. Quant à sa valeur légale, un arrêt de la cour de cassation nous a depuis plusieurs années édifié sur ce point :

« Les procédés au moyen desquels le cadastre a été construit ne permettent pas qu'il lui soit attribué l'autorité d'un registre matricule des droits de propriété et d'hypothèque ; il faudrait le refaire, et le refaire d'une manière juridique ; en l'état, le cadastre est une œuvre purement administrative ; ses rédacteurs n'ont égard qu'à la possession apparente, fondée sur la commune renommée. Les anciens titres ne leur sont pas produits, ils n'ont pas qualité pour en exiger l'exhibition ; aucune enquête légale ne précède leur travail. Tout a été fait sur de simples renseignements verbaux, et l'attribution des propriétés a été souvent fautive. Cela peut être suffisant pour la formation des rôles de contributions ; cela ne saurait l'être pour constituer le Grand-Livre de la propriété immobilière. »

On est donc unanimement d'accord pour reviser le cadastre. Le fisc et les propriétaires y ont un intérêt égal, sinon le même. Un bon cadastre faciliterait une équitable répartition des charges foncières, en même

temps que la transmission de la propriété rendue plus certaine. Que de procès en bornages évités, que d'erreurs ou de fraudes rendues impossibles dans les affectations hypothécaires et, par suite, que de frais de toutes sortes dont le montant n'irait plus grossir les caisses publiques et celles des hommes de loi !

On compte, en France, 61.750.000 ilots de propriétés dont la contenance moyenne est de 85 ares. 151 millions de parcelles sont cadastrées, appartenant à 8 millions et demi de propriétaires. Abondante matière à procès, qui se sont élevés à 28.500 dans les cinq dernières années.

Doit-on refaire totalement le cadastre ou doit-on seulement le reviser ?

Une réfection totale coûterait trois cents millions, savoir : 20 millions pour la triangulation ; 30 millions pour les travaux de reconnaissance ; 250 millions pour le lever, le calcul des plans. Plus 10 à 20 millions pour les frais généraux. La dépense reviendrait à environ 6 fr. par hectare.

Une révision serait moins chère mais insuffisante. Le meilleur parti à adopter serait de combiner les deux systèmes. 28.500 communes seraient ainsi soumises à la réfection, et 7.294 à la révision. La dépense s'élèverait à 200 millions, que l'on pourrait répartir de la façon suivante :

L'Etat prendrait à sa charge environ 50 millions, répartis sur une durée de 5 à 10 ans, le reste incomberait aux communes et aux départements qui ont le plus gros intérêt dans l'opération. Ils seraient autorisés à percevoir des centimes spéciaux, pendant une période échelonnée sur un certain nombre d'exercices.

La charge serait légère et n'excéderait pas 3 fr. par hectare, en tout et pour tout.

J. QUERCYTAÏN.

UN DANGER

Le rappel de M. Larroche, dont parlent nos confrères, s'impose absolument, si l'on en croit une lettre adressée au *Matin* par un personnage que ce journal dit être très exactement renseigné. Citons-en quelques passages.

On peut voir tous les dimanches, à l'église catholique, M. Louis Delhorbe, l'ancien directeur du Comptoir d'Escompte, qui, cependant, appartient à la religion protestante. Cela, pour ne pas être confondu avec les Anglais.

A son arrivée, M. Larroche semblait avoir compris cette situation. Suivant l'exemple des Le Myre de Vilers, des Bompard, des Ranchot, des précédents, il alla à la cathédrale.

Les choses allaient pour le mieux, quand, à la suite de l'incident des trappistes, M. Guieysse, ministre des colonies, lui donna l'ordre de combattre l'influence catholique, c'est-à-dire l'influence française.

M. Larroche, qui est protestant, déféra, comme bien l'on pense, avec empressement, aux ordres de son ministre. Dès lors, on le vit en compagnie d'un pasteur français, M. Lauga, visiter les temples anglais de Tananarive et y présider les offices. Au point que le général Voyron, dans un déjeuner d'officiers, crut devoir dénoncer cette politique dangereuse...

En attendant, le parti anglais triomphe. Il se sert du résident, vante son habileté et le remercie publiquement des services rendus à la religion protestante. Ces éloges, on peut les lire dans la revue mensuelle anglaise, *Teny Soa*. Et, M. Larroche, pour ne pas être en reste, accepte ces compliments et y répond par des flagorneries non moins dithyrambiques. Témoin celle-ci : « Je

sais, a-t-il dit aux méthodistes, que vous êtes à la tête du peuple malgache par votre savoir et votre honnêteté. »

L'indulgence imprudente, pour ne pas dire coupable, de M. Larroche s'est étendue jusqu'à l'Anglais Kingdon, un des pires ennemis de la France que le général Duchesne aurait fait fusiller, sans merci, s'il l'avait rencontré à Tananarive le jour de la prise de cette ville.

Sur la recommandation de Rajoelina, M. Larroche a accordé une audience à King'on et lui a fait un accueil qui a scandalisé toute la colonie française.

Rajoelina, fils de l'ancien premier ministre, est l'inséparable du résident général. Dernièrement, il maria sa fille ; M. Larroche conduisit la fiancée au temple, suivit la noce et prononça un discours dont on rit encore. M. le résident général, après avoir vanté la vertu et l'honnêteté des femmes malgaches, ajouta : « Votre exemple, madame, est digne d'être proposé aux dames de France !!! »

Les dames de France seront flattées quand elles sauront que l'épouse que le résident général leur propose pour modèle compte deux enfants et qu'elle en attend un troisième.

Pendant que les chefs du parti anglais et leur agent Rajoelina ont leurs grandes entrées à la résidence, nos compatriotes sont laissés à la porte. Tout dernièrement, et par deux fois, le supérieur de la mission catholique, dont cinq missionnaires sont morts pendant l'expédition, s'est présenté chez M. Larroche et n'a pas été reçu. Mgr Cazet lui-même n'a pas été plus heureux.

Voilà où nous en sommes après la conquête, voilà la situation qui est faite aux Français par le résident général !

Autrefois, à la tête du gouvernement malgache, il y avait quelques places réservées aux représentants du parti français, aujourd'hui nous n'y comptons pas un ami. Marc Rabibisoa, lui-même, qui personnifiait jadis la politique française, a été complètement écarté. On lui a offert d'aller comme gouverneur sur un petit point de la côte. C'est le procédé employé par les Hovas pour se débarrasser de ceux qui les gênent. La fièvre y fait son œuvre, et, au besoin, on l'aide un peu.

Par contre, le gouvernement hova nomme comme gouverneurs nos ennemis les plus acharnés, ce qui pourra lui servir un jour. Il les fait recommander au résident par Rajoelina et par Borkreving, le chef des luthériens, à qui le résident général ne refuse rien. C'est ainsi que, sur la demande de ce dernier, un certain Rainjoanary a été placé à la tête de la grande province de Bétafo ; c'est un des Hovas les plus hostiles à la France et le plus acharné à préparer la vengeance.

Dernièrement, une grande réunion des délégués de tous les temples anglais de l'Île de Madagascar à Tananarive. Dans cette réunion, à laquelle assistaient les pasteurs français Lauga et Krüger, un missionnaire indépendant anglais, le révérend Baron, a prononcé un discours poussant directement à la révolte.

Le *Teny Soa*, l'organe des indépendants anglais, a rendu compte de cette réunion, mais il s'est bien gardé de reproduire les termes du discours du R. P. Baron, prononcé en malgache. Bien mieux, pour donner le change au résident général, les délégués des temples anglais, avant de se séparer, envoyèrent une députation porter à M. Larroche leurs félicitations sur sa façon de gouverner.

* * *

M. Larroche

On lit dans le *Matin* :

L'article que nous avons publié, hier, sur la situation à Madagascar se trouve pleinement confirmé par les correspondances que nous apportent le dernier courrier et que nous résumerons. Voici l'extrait d'une lettre d'un officier à ses parents :

« Les choses vont de plus en plus mal. Notre résident général favorise si ouvertement les Anglais que les Français établis dans l'île se demandent où il veut en venir. Sa politique néfaste soulève un tollé général. Ses principales occupations consistent à inaugurer les temples protestants. M. Larroche vient d'assister officiellement à l'ouverture d'une école anglaise. En revanche,

il n'a pas encore mis les pieds dans une école française.

« Ces petites fêtes inauguratives scandalisent les colons français au point que ceux-ci, lorsqu'ils ont vu revenir M. Larroche de l'école anglaise, ont crié ironiquement sur son passage : « Vive l'Angleterre ! »

« Il y a quelques jours, le résident général, invité à dîner par un Anglais, se crut obligé au dessert, pour remercier son hôte, de faire un discours. Une personne qui assistait au repas rapporte que M. Larroche a déclaré que sa politique consistait à favoriser les étrangers, et en particulier les Anglais, dans notre nouvelle colonie.

« Navrés de ces faits, les colons français ont nommé une délégation qu'ils ont chargée d'aller prier M. Larroche de bien vouloir s'occuper plus sérieusement des intérêts français. Si la réponse du résident général n'est pas favorable, on doit télégraphier au président du conseil pour demander justice.

« Six mille morts et cent millions dépensés, » disent mélancoliquement les colons, pour arriver à mettre un Anglais à la tête du gouvernement de Madagascar, c'est bien triste. »

UN EMPEREUR

C'est décidément une figure curieuse que celle de ce Guillaume II, qui semble réunir tous les contrastes, grouper tous les talents et vouloir stupéfier le monde par des volte-face inattendues !

A l'égard de la France, surtout, il joue un jeu difficile, — renouvelé de celui de Célémène. Tantôt il est affable, tantôt, comme pour nous conquérir, il étale l'élégance de son esprit et de ses manières, puis, tout à coup, sans rime ni raison, il se montre dans la désobligeante attitude du soudard, nous contraignant à nous souvenir d'un passé non lointain que lui-même, prétend-il, voudrait voir oublier.

« L'homme est ondoyant et divers » a dit Montaigne ; Pascal a renchéri encore sur le grand sceptique ; mais nul, plus que l'empereur allemand, ne fournit un plus frappant exemple de la justesse de cette pensée. « Abîme de contradictions ! » après avoir télégraphié au président de la République de courtoises condoléances à l'occasion de la mort de Jules Simon, ne s'avise-t-il pas d'envoyer au régiment de dragons, en garnison à Dublin, dont il est le colonel honoraire, une couronne commémorative de la bataille de Waterloo ? La cérémonie a revêtu, par suite d'un accident, un caractère grotesque, ce dont notre esprit frondeur s'amuse et notre patriotisme se console ; mais quel besoin y avait-il de nous lancer cette nouvelle provocation ? A la mort de Carnot, il était le premier à saluer la France en deuil, ce qui ne l'empêcha pas, l'an d'après, de célébrer et de faire célébrer avec une pompe brutale, la victoire de Sedan. Il a bravé l'Angleterre par son télégramme aux Boërs et voilà qu'il va prendre part aux régates de Cawes... Tour à tour, il est ainsi, aimable et cassant, provocant et paisible, esprit mystique et inquiet, qui plonge dans des pratiques religieuses exagérées et bondit dans l'orgueil le plus effréné. Il unit le Louis XIV des vieilles années, le roi bigot que menait Mme de Maintenon, au Louis XIV autoritaire des premiers temps. Il ne manque point de sagesse, mais il a des caprices ; peut-être, chez lui, l'équilibre n'est-il pas parfait. Il rêve d'être un Barberousse, com-

me si une telle absolue puissance, mi-partie force et mi-partie légende, était possible en notre âge de minutieuse information et en cette Allemagne que Luther a douée d'un incoërsible esprit de libre examen

Guillaume II est sage, — puisque depuis qu'il est empereur il n'a mené des armées sur aucun champ de bataille et que la sagesse d'un monarque consiste à maintenir la paix, — mais cette sagesse est faite pour beaucoup de notre sérénité. Nous restons indifférents devant ses écarts de langage, et sa récente manifestation de Dublin ne provoquera chez nous qu'un sourire de dédain.

INFORMATIONS

Nouvelle Triple-Alliance

L'opinion en Russie est favorable à une triple alliance hispano-franco-russe.

Le *Novoié Vremia* dit qu'il ne serait pas impossible que l'Espagne accordât son adhésion à l'alliance franco-russe. L'accueil enthousiaste fait à l'escadre française est un symptôme qui ne doit pas laisser indifférent celui qui suit avec attention les phases de la politique européenne.

— Il n'y a aucun doute, ajoute le journal russe, que l'amiral de Presménil était chargé d'une mission diplomatique lorsque ses marins ont été salués des cris : Vive l'Alliance franco-espagnole !

Les journaux espagnols, le *Globe* et le *Liberal*, engagent vivement le gouvernement à inviter l'amiral de Préménil et ses officiers à venir à Madrid, où on leur préparerait une réception enthousiaste.

Rapprochement franco-italien

On lit dans l'*Evénement* :

Il semble que décidément s'esquisse à l'horizon diplomatique une tentative de rapprochement entre la France et l'Italie — au point de vue commercial s'entend.

Nous apprenons de bonne source que le marquis di Rudini, aurait prié M. Luzati, député, ancien ministre du trésor, de se rendre à Paris et d'avoir un entretien avec M. Méline, président du conseil, et M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères.

C'est à la suite de ces conversations que seront commencées, s'il y a lieu, des négociations entre la Consulta et le quai d'Orsay.

LA MÉDAILLE DE MADAGASCAR

La médaille de Madagascar ne sera pas remise à la revue du 14 juillet, ainsi qu'il a été dit à tort, à tous les soldats ayant pris part à la dernière expédition.

La frappe, en effet, n'est pas assez avancée pour que tous ceux qui ont droit à la médaille puissent la recevoir en même temps.

Dans ces conditions, l'autorité militaire a décidé que la médaille commémorative serait remise solennellement à la revue du 14 juillet, aux seuls officiers et soldats ayant fait la campagne et actuellement en activité de service dans le ressort du gouvernement militaire de Paris.

Ultérieurement, dans chaque corps d'armée, les militaires en activité de service, recevront la médaille qui leur sera également remise au cours d'une grande revue.

Enfin, un peu plus tard, les militaires libérés recevront à leur tour la médaille commémorative.

Disparition de M. Julien Penel

On est sans nouvelles de M. Julien Penel, résident de France à Ambatandrajaka, et de vives inquiétudes se manifestent à son sujet.

L'*Evénement* publie la lettre suivante de M. Julien Penel, datée du 21 mai :

« Nous formons ici comme un poste avancé au nord de l'Imérina et nous sommes entourés de révoltés.

» A une journée et demie de marche à l'ouest, au sud et au sud-est, nous nous heurtons à des rassemblements qui ne sont pas inférieurs à 8,000 hommes.

» Je n'ai, pour protéger Ambatandrajaka, qu'une compagnie régulière de 100 hommes et des soldats de la localité, disposant de 130 mauvais fusils. Le reste, armé de sagaies.

» C'est une levée générale contre les Européens, spécialement contre les Français. Toutes les routes nous sont coupées, sauf une, qui, peut-être, ne tardera pas à être interceptée à son tour.

» J'espère que nous nous tirerons de ce mauvais pas ; mais nous n'avons à compter que sur nous-mêmes. Depuis que je suis ici, je n'ai pas reçu un mot du résident général. La route par laquelle je communiquais avec lui est aujourd'hui barrée. Des courriers que j'avais expédiés, il y a trois jours, ont reçu des coups de fusils et se sont repliés vivement.

» Sur vingt hommes partis, sept seulement ont reparu. »

Catastrophe à Metz

Mardi soir, à sept heures, un incendie s'est déclaré dans le grand dépôt de munitions de l'artillerie allemande, au village de Devant-les-Ponts.

A huit heures s'est produite une formidable explosion, lançant des obus dans toutes les directions.

Des éclats d'obus sont tombés dans Metz, occasionnant de grands dégâts.

Le nombre des morts est de cinquante ; il y a plus de cent blessés.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Mort du colonel Ferry

Le 7^e de ligne vient de perdre son colonel, M. Ferry.

M. Ferry est décédé dans la nuit de mardi à mercredi, entouré de sa famille éplorée. Il était atteint depuis longtemps d'une maladie contre laquelle la science est impuissante.

Sa fin a été celle d'un soldat et d'un chrétien. Il était âgé de 57 ans.

Les obsèques auront lieu demain, à dix heures, à l'église Saint-Barthélemy. Après la cérémonie, le corps sera transporté à Nîmes pour être inhumé dans le caveau de famille.

Nos plus sincères condoléances à sa famille si cruellement éprouvée.

En raison du décès du colonel Ferry, la musique du 7^e de ligne ne se fera pas entendre demain soir sur les allées Fénélon.

La Fontaine des Chartreux

A la dernière séance du conseil municipal, M. Caviolle a appelé l'attention du conseil sur la déperdition des eaux de la fontaine des Chartreux, et, au point de vue hygiénique, sur les fosses à fumier installées autour du moulin actionné par cette fontaine.

Le conseil décide, en principe, qu'en attendant qu'il soit possible de prévenir les déperditions d'eau signalées par M. le docteur Caviolle, le moulin cessera d'être affermé par la ville, dès lors, il y aura une moins grande déperdition d'eau et les fosses à fumier disparaîtront.

Nécrologie

Les obsèques de Mme Valette, née Lacarrière, épouse de l'excellent chef d'institution bien connu à Cahors, ont eu lieu ce matin, au milieu d'un grand concours de personnes.

Nous nous associons au deuil de cette honorable famille.

Nos compatriotes

M. Ernest Talou, sous-préfet de Puget-Théniers, vient d'être nommé inspecteur des enfants assistés de la Seine.

Nos compliments.

Retour du 2^e bataillon du 7^e

Le 2^e bataillon du 7^e, retour de Moissac, est rentré hier matin à Cahors.

Orphéon de Cahors

Notre Société chorale, qui doit prendre part au concours musical de Périgueux, quittera Cahors samedi soir par le train de 6 h. 30 et sera de retour lundi soir par le train de 10 h. 50.

Conférence

Dimanche 12 juillet, dans une salle de la mairie, M. Combes fera une conférence sur l'Iconographie intellectuelle.

1^o Equisse d'un grandissson Français ou Marseillaise scientifique ;

2^o Dans l'intuition et le rêve, prescience et identité de ces deux manifestations intellectuelles.

Conclusion sur Mlle Couésdon.

Adjudication

Mardi dernier, a eu lieu, à la mairie de Cahors, l'adjudication de l'égoût collecteur de la rue St-Géry.

M. Etienne Labie a été déclaré adjudicataire aux prix du devis.

Secours aux propriétaires sinistrés

Un de nos correspondants nous prie de demander des renseignements sur la façon dont l'administration distribue les secours aux populations qui perdent leurs récoltes, par suite d'orage.

Voici ce qui nous a été dit à la Préfecture :

Aussitôt qu'un sinistre arrive le maire de la commune signale les dégâts. Immédiatement M. le Préfet nomme une commission composée du contrôleur des contributions directes, de deux

propriétaires de la commune sinistrée et du maire et ces messieurs vérifient dans quelle mesure la récolte est atteinte, et quelle est la situation des sinistrés. Trois catégories sont établies, les propriétaires riches, les propriétaires aisés et ceux dont la situation est précaire et digne d'intérêt. C'est sur ceux-là, avec juste raison, que sont appliqués les secours.

Actuellement les fonds affectés pour 1895 à ces secours sont épuisés et nulle demande ne pourrait être accueillie.

Si de nouveaux sinistres se produisaient, des secours ne pourraient être distribués que sur l'exercice 1896.

Un exemple à suivre

Le Conseil municipal de Toulouse vient de prendre à l'unanimité une délibération fortement motivée concluant au vœu : « que les sénateurs et députés de la Haute-Garonne prennent les mesures nécessaires pour obtenir du Parlement le vote d'urgence du crédit utile pour la mise aux enquêtes du projet du canal des Deux Mers, les régions traversées étant représentées dans les commissions d'enquête. »

Nous ne saurions trop approuver cette initiative et engager nos concitoyens à suivre l'exemple du conseil municipal de Toulouse. Que partout, dans tout le Sud-Ouest, les conseils élus, à tous les degrés, émettent des vœux semblables à l'unanimité, sans distinction de partis ! Il ne s'agit ni de politique, ni d'une affaire : il s'agit d'un intérêt national.

Le rapport de la commission spéciale instituée au ministère des travaux publics, qu'a publié le *Journal officiel* dans son numéro du 13 mai dernier, en déclarant irréalisable un projet qui lui avait été soumis, n'a pas conclu à la condamnation de l'idée d'un canal de jonction entre la Méditerranée et l'Océan ; elle l'a réservée, au contraire.

Une pareille entreprise ne s'identifie pas avec une conception exclusive, ne se limite pas à un plan unique. Son étude, sa discussion et sa réalisation ne sauraient être bornées à un seul tracé.

L'infirmité d'un projet ne peut donc compromettre en rien le principe du canal ni son avenir.

Le champ reste libre à toutes les initiatives. D'autres efforts peuvent poursuivre le même but, d'autres projets peuvent être proposés.

La constitution d'une commission d'enquête impartiale et publique, telle que la réclame le conseil municipal de Toulouse, s'impose donc, pour encourager les premiers, pour étudier consciencieusement les seconds et en apprécier la valeur.

L'appel des officiers territoriaux

Le ministre de la guerre vient d'arrêter les dispositions suivantes concernant la convocation des officiers d'infanterie de l'armée territoriale en 1896.

Les chefs de corps, les officiers payeurs, les officiers faisant fonctions de trésorier au dépôt, les officiers de casernement, convoqués deux jours, et les autres officiers un jour avant la troupe.

Les chefs de corps dont le régiment est convoqué en deux séries peuvent assister aux deux séries ou seulement à l'une d'elles, mais dans ce dernier cas, ils doivent, en accusant réception de l'ordre de convocation, faire connaître celle des deux séries à laquelle ils comptent assister.

Les officiers d'approvisionnement pourront accomplir, en remplacement de leur période d'instruction, un stage d'une égale durée au train des équipages.

Seront dispensés de la convocation :

1^o les officiers dégagés de toute obligation militaire, qui ont été maintenus ou réintégrés, dans les cadres, à condition de ne pas être convoqués en temps de paix ; 2^o les officiers qui ont été affectés aux bataillons complémentaires dans les mêmes conditions.

Les officiers recevront par les soins des commandants de corps d'armée, des ordres spéciaux de convocation, portant récépissé.

Afin d'éviter le trouble qu'apportent dans les opérations de l'appel les démissions tardives données par certains officiers, le ministre n'acceptera qu'après l'appel les démissions qui lui seront adressées après les ordres de convocation. Les officiers qui enverraient leur démission dans ces conditions auront donc néanmoins à répondre à la convocation qui leur aura été adressée.

Les officiers seront inspectés dans les conditions prévues aux articles 133, 134 et 135 du règlement du 23 mars 1894. En ce qui concerne les présentations des articles 136, 137 du même règlement, le ministre fera connaître ultérieurement le nombre des candidats à proposer dans les corps d'armée.

Bureau de recrutement de Cahors

AVIS

Les jeunes gens de la classe de 1895 et ajournés des classes 1894 et 1893 de la subdivision de Cahors qui, en raison de leur profession (commis aux écritures, employés de bureau... etc.) ont été habitués à faire des écritures, et qui désireraient

au départ de leur classe, être affectés, en qualité de commis, à une section d'infirmiers, ou à une section de commis et ouvriers militaires d'administration, soit en France, soit en Algérie, devront en adresser la demande au commandant du bureau de recrutement de Cahors, par l'intermédiaire du chef de la brigade de gendarmerie dans la circonscription de laquelle est située la commune de leur résidence.

Cette demande, qui sera portée à la gendarmerie par les intéressés eux-mêmes jusqu'au 15 septembre, (délai de rigueur), devra mentionner leur nom, prénoms, profession, numéro du tirage, canton et adresse exacte ; leur signature devra être légalisée par le maire de leur commune ; ils indiqueront enfin dans quelle catégorie de section (Infirmiers ou commis et ouvriers d'administration) ils désirent servir, et si c'est en France ou en Algérie.

Les places de commis à attribuer aux conscrits pour la subdivision de Cahors, étant en fort petit nombre, elles seront de préférence réservées aux jeunes gens qui rempliront le mieux les conditions exigées, c'est-à-dire à ceux qui feront preuve d'une écriture et d'une orthographe satisfaisantes et qui, en outre, ayant une constitution physique moins développée, seraient reconnus moins aptes que leurs camarades à faire du service actif.

Bibliographie

Notre jeune compatriote, M. Gaston Bouniols, fils du regretté sous-préfet de Figeac, vient de publier un intéressant ouvrage juridique intitulé : *Les Rapports des Communes et des Fabriques*.

Dans ce livre, fruit de longues et patientes études, M. Bouniols examine toutes les questions touchant cette matière délicate. L'on peut dire qu'il fera autorité dans bien des cas et sera consulté avec fruit par les membres du barreau, du Conseil de préfecture et du clergé.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 22 Juin

Présidence de M. l'abbé Gary, président semestriel. Le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il est donné lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique, relative au 35^e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture à la Sorbonne est fixée au 20 avril 1897. Le texte des mémoires devra être adressé avant le 30 janvier prochain au Ministère.

M. Greil, au nom de M. l'abbé Taillefer, dépose un exemplaire de son travail ayant pour titre : *Charte de coutumes donnée par Raymond, comte de Toulouse, aux habitants de Mondenard, le 3 mai 1246* (imprimerie Brunet, à Montauban). La Société remercie l'auteur de son envoi.

Il est déposé, aussi, le premier fascicule de 1896 du *Bulletin* de la Société des Etudes du Lot.

M. le Président donne communication d'un règlement de la Société du Sud-Ouest pour l'échange des plantes, dont le siège est à Auch.

Il fait part du projet de constitution d'une Société, sous la présidence de M. Martel, pour l'aménagement du puits de Padirac.

M. Greil donne lecture, au nom de M. Taillefer, d'une note sur le droit de sépulture dans les églises, et sur l'autorisation accordée à un habitant de St-Cyprien (Lot) le 11 août 1765.

Continuation de la lecture de la monographie de la rivière du Lot, par M. Paul Armand, partie concernant la navigation.

La séance est levée.

Albas

M. Couture, gendre Mourguès, demeurant à Crespiat, près Albas, vient d'obtenir à l'Exposition universelle de Marseille *Un grand diplôme d'honneur avec Croix d'honneur*, pour ses vins vieux, et *Une Médaille d'or*, pour ses vins de coupage.

Rappelons qu'à l'Exposition de Bordeaux en 1895, M. Couture a également obtenu *Un diplôme d'honneur avec Croix* pour ses vins vieux, et *Une Médaille d'or*, pour ses vins noirs.

Toutes nos félicitations à notre compatriote pour ses succès à ces diverses expositions.

Souillac

Epreuve de 100 kilomètres. — Le Véloce-club Souillagais fera courir le 12 juillet prochain une épreuve de 100 kilomètres, à laquelle seront admis tous les vélocipédistes du département qui se seront fait inscrire au siège du Club (Grand-Café) à Souillac, avant le 10 juillet.

L'épreuve, bien qu'organisée par le V. C. S. sera soumise à l'homologation de l'Union Vélocipédique Française, qui délivrera des brevets aux coureurs ayant accompli les 100 kilomètres dans le délai réglementaire et maximum de 6 heures.

Ces brevets seront délivrés gratuitement à tout unioniste et seront fournis au prix de 2 fr. petit modèle et 5 fr. (grand modèle) aux coureurs non affiliés à l'U. V. F.

Le V. C. S. de son côté, délivrera une médaille d'argent au coureur ayant fourni le meilleur temps et une médaille de bronze au 2^e arrivant.

Le premier arrivant, faisant partie du V. C. S. aura le titre, pour un an, de Champion du Club.

Les règlements de l'U. V. F. seront de rigueur pour cette épreuve, en ce qui la concerne. La route adoptée est celle de Souillac à St-Cyprien (Dordogne), 50 kilomètres, et retour. Le départ, aura lieu irrévocablement le 12 juillet à 8 heures du matin.

Pour tous autres renseignements, renseignements particuliers et graphique de la route, s'adresser à M. le Président de Véloce-Club à Souillac.

Conseil de guerre

Dans sa dernière séance, le conseil de guerre de la 17^e région a condamné, le soldat Jean Castagné, originaire de Creysse (Lot), du 20^e de ligne, à un an de prison, pour vol de cirage et de savon au préjudice d'un négociant de Montauban.

Lacapelle-Marival

Grâce à l'infatigable persistance de Mme veuve Brunet, d'Anglars, les recherches de houille et de minerais vont être reprises.

Un nouveau forage a été commencé lundi, pour la recherche de l'or sur le territoire de la commune d'Anglars, à deux kilomètres environ de la commune de Lacapelle-Marival, sans préjudice des recherches depuis longtemps poursuivies sur le territoire de cette dernière commune. Quatre ingénieurs ont étudié minutieusement notre contrée qui a été reconnue houillère et renfermant des minerais assez riches en plomb, argent et or.

L'un de ces ingénieurs vient de fixer sa résidence à Lacapelle-Marival.

L'exploitation de ces gisements raviverait le commerce des localités environnantes et fournirait du travail à de nouveaux ouvriers.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi tarif des ouvriers agricoles

ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE ETC.

A partir du 1^{er} juillet 1896, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au Tarif général, sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les Ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} Septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 1896

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet 1896, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets Aller et Retour, à prix réduits prévus par son Tarif spécial G. V. n° 2 :

1^o Les billets délivrés à toutes les gares du réseau pour Paris, du Samedi 11 Juillet inclus au dimanche 19 Juillet inclus, seront valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains partant de Paris le Lundi 20 Juillet;

2^o Les billets délivrés du Samedi 11 juillet au mardi 14 juillet, ces deux jours inclus, de Paris pour toutes les gares du réseau et de toutes les gares du réseau entre elles, dans les limites fixées par ledit Tarif, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du mercredi 15 Juillet.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera les dates après ci-dessus fixées.

VITICULTURE

Le Black-Rot dans les Charentes

Tout le pays bas est menacé depuis cette année. Les points les plus atteints se trouvent dans les communes de Nantillé au lieu dit les Platrières-de-Barcloux, dans les Charentes, d'Ebéon et d'Anthou, la Maison-Neuve d'Anthou. La marche rapide du Black-Rot serait due aux pluies d'orage de la première quinzaine du mois. Jusqu'à nouvel ordre le moyen le plus pratique d'enrayer le mal serait le traitement préventif à la bouillie bordelaise neutre à 4 ou 5 kilos de sulfate de cuivre par 100 litres d'eau.

La première constatation de la terrible maladie remonterait à l'année 1891. Elle aurait été faite par MM. Lagneau, Monnier et Vigneau, de la commune de Nantillé. On conseille énergiquement aux viticulteurs de tous les vignobles contaminés de pratiquer :

1^o L'enlèvement immédiat des feuilles tachetées de black-rot et de les détruire par le feu ;

2^o Au plus tôt un traitement abondant dans les conditions déterminées plus haut en attendant l'emploi d'autres traitements.

3^o Dans la huitaine après le traitement au sulfate de cuivre, dans la proportion de 5 avec 30 0/0 de chaux éteinte pour 100 litres d'eau, un traitement au soufre sulfaté à 15 ou 20 0/0 de sulfate de cuivre ;

4^o Pendant la deuxième quinzaine de juillet un second traitement de sulfate de cuivre et de soufre sulfaté successivement ;

5^o Un troisième traitement dans le courant du mois d'août ;

6^o Ramasser avec soin au moment de la vendange toutes les grappes ou parties de grappes desséchées et les détruire par le feu.

Tels sont, en résumé, les conseils les plus pressants que nous croyons devoir donner actuellement aux propriétaires viticulteurs, vu l'urgence de la situation.

La fabrication des vins

M. Sarrazin qui vient d'être élu député de Sarlat, a reçu des viticulteurs de son arrondissement le mandat précis de demander la suppression de la fabrication des vins.

En effet, dans une grande réunion électorale qui a eu lieu le 25 juin dans le canton de Terrasson, sous la présidence de M. Denoix, sénateur, en faveur de M. Sarrazin, un membre de la réunion, M. Bernard d'Honnorat, a proposé de voter par acclamation le vœu suivant :

« Considérant l'inefficacité complète des diverses lois qui ont été faites en vue de défendre les vins naturels contre la concurrence des vins artificiels.

» Nous demandons que, comme en Autriche-Hongrie, en Espagne et en Portugal, la fabrication des vins artificiels soit prohibée, ainsi que la circulation des vins à l'aide d'acquits fictifs.

» Nous prions notre futur député de vouloir bien déposer ce vœu sur le bureau de la Chambre. »

MM. Denoix et Sarrazin ont déclaré s'associer complètement à ce vœu et ont promis d'en déposer le texte sur les bureaux de la Chambre et du Sénat.

Il serait bon que l'initiative prise par les électeurs de Terrasson se généralisât dans toute la région viticole, et que chaque candidat, soit au Conseil général, soit à la Chambre, soit au Sénat, fût tenu : 1^o d'inscrire la suppression de la fabrication des vins dans son programme ; 2^o de travailler pratiquement à la réalisation législative de ce vœu, s'il est élu.

La question est vitale pour notre pays et est autrement intéressante pour les électeurs que la plupart de celles qui sont agitées dans les Assemblées délibérantes.

FAITS DIVERS

La bande des sacristains

Le service de la Sûreté vient de jeter un coup de filet gigantesque, il a capturé une bande de malfaiteurs, la bande des sacristains, ainsi nommée parce qu'elle dévalisait plus particulièrement les presbytères des campagnes ; depuis trois ans elle avait commis des méfaits sans nombre.

Cette bande a commis plus de deux cents vols ; les individus arrêtés sont au nombre de vingt-deux, dont cinq femmes.

Il a fallu plusieurs voitures de déménagement pour porter à la Sûreté tout ce qui a été saisi au domicile de ces individus. Outre des bijoux en quantité considérable, des titres, des valeurs, on a saisi aussi le linge et les vêtements des bandits, dont certains avaient jusqu'à dix-sept costumes et quarante-cinq chapeaux.

La plupart de ces individus étaient des repris de justice dangereux.

Chez les recailleurs de la bande, on a trouvé et saisi de nombreux objets d'art, des déchets d'or provenant de bijoux brisés et un nombre considérable d'ornements d'église.

Conseils pour essayer un cheval

Levez successivement les quatre pieds. Le cheval doit les donner sans impatience ni brusquerie. Faites reculer le cheval, recul aisé, signe d'équilibre.

Voyez-le se retourner seul dans sa stalle ; la tête à queue agile confirme l'équilibre.

Voyez harnacher et mettre le cheval à la voiture.

Conduisez le cheval vous-même, lentement au départ, allongez progressivement les allures jusqu'à leur maximum ; ralentissez-les de même

jusqu'à leur minimum. Montez et descendez une forte pente.

Montez le cheval ; même essai qu'à la voiture.

Après le maximum de vitesse, arrêtez. Observez et écoutez la respiration, flancs et naseaux, écoutez les battements du cœur, derrière l'épaule gauche.

Rencontrez un train en marche, des vélocipèdes, des voitures à bras, conduisez dans une file de voitures au pas, voyez s'il tient bien le pavé ; faites subir au cheval un essai assez sévère et voyez s'il mange gaiement en rentrant.

Pour plus de sûreté — on n'est pas infailible — montrez l'animal à un bon vétérinaire et faites déferrer devant lui pour constater la santé du pied. Si cela vous amuse, faites peser le cheval. De deux animaux d'apparence égale, le plus lourd est le meilleur.

Ne consultez jamais vos amis.

Conclusion. — Vous ne paierez jamais trop cher un cheval qui remplira tous les termes du programme ci-dessus.

Les vêtements de papier

Les vêtements de papier, déjà usités par les soldats japonais dans la guerre chinoise, ont subi de nouveaux perfectionnements.

Une maison de Chicago fabrique des vêtements en papier si légers, si souples et si commodes que l'usage s'en serait généralisé même dans les hôpitaux.

Le papier qui sert à la fabrication de ces vêtements, caleçons et chemises, est fait à la cuve, finement froissé, superposé par feuilles et cousu. Il est ourlé légèrement avec de la laine et on le munit de boutons et d'attaches. La matière offre une grande solidité, beaucoup de souplesse et ne gêne en rien les mouvements.

Quand cette lingerie est sale, au lieu de la donner au blanchissage, on la remet à la cuve et on en fait... des poteaux télégraphiques.

C'est en effet la dernière invention que nous offre l'industrie du papier. Pour donner ici à la pâte la consistance nécessaire, on y ajoute du borax, du sel et autres substances, et la presse hydraulique lui imprime la forme d'un cylindre creux. Il paraît que ces poteaux en papier sont de beaucoup préférables aux poteaux en bois ; non-seulement parce qu'ils sont infiniment plus légers, mais encore parce que leur résistance aux influences atmosphériques est bien plus considérable.

Ces inventions, quelque peu baroques, ne sont point pour nous étonner à une époque où Londres et Vienne projettent de paver leurs rues avec des bouchons de liège.

Bibliographie

DICTIONNAIRE POPULAIRE de MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée illustré de 1,270 figures, publié par le docteur Paul Labarthe, nouvelle édition, revue par le docteur de Soyre.

L'éditeur E. Flammarion met en vente aujourd'hui la première série d'une nouvelle édition du Dictionnaire de Médecine usuelle ; cette nouvelle édition, complètement refondue, est revue et augmentée par le docteur de Soyre. Voici un extrait de la préface de cet ouvrage :

Les travaux de Pasteur et de ses collaborateurs, les recherches de Bouchard et de ses élèves ont tellement modifié nos connaissances sur l'origine, la nature et le traitement des maladies, qu'une révision minutieuse s'imposait. Déjà le docteur Paul Labarthe avait, dans ces dernières années, réuni bien des matériaux en vue de cette correction. Mais la mort est venue l'arrêter en plein travail et ne lui a pas permis de la compléter. Collaborateur de la première heure, ami de la famille, j'ai été chargé par l'éditeur E. Flammarion, de coordonner toutes les notes recueillies par mon bien regretté confrère, et de faire subir au texte de la quatrième édition les transformations indispensables. Toutefois, il a été bien convenu que je conserverais au Dictionnaire sa physionomie particulière, que ce serait toujours une œuvre spéciale de vulgarisation, et que tout en y insérant les recherches scientifiques modernes, on simplifierait les explications autant que possible pour les rendre accessibles au grand nombre. Je n'ai eu garde, comme on le verra, d'oublier cette recommandation.

Parmi les articles qu'il nous a fallu refaire presque complètement, nous citerons : « Aeromogalie ; Actinomycose ; Aiguiseurs ; Ainhum ; Antipyrine ; Opération d'Alexander ; Baume du Commandeur ; Darwinisme ; Diphtérie ; Grippe ou influenza ; Baume tranquille ; Neurasthénie ; Peste, Sérothérapie, etc. »

Dr de SOYRE.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco, au fur et à mesure de l'apparition des séries, en envoyant un mandat-poste de 25 francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris. — Il paraîtra une série à 50 centimes par semaine.

La publication de M. Roger-Milès, *Comment discerner les Styles du VI^e au XIX^e siècle*, est le seul livre d'éducation artistique, donnant aux Amateurs d'Objets d'Art et de Curiosité, aux Antiquaires, aux Experts, ainsi qu'aux Officiers Ministériels, Commissaires-Priseurs et à tous ceux qui en remplissent les fonctions, des études sur la classification des styles. Ce répertoire précieux pour toute personne s'occupant d'objets d'art et de meubles, est illustré d'un millier de dessins, choisis avec goût et érudition ; la classification des documents d'Art et de Curiosité qu'il contient en est faite sous une forme aussi attrayante que pratique et utile. Nous engageons nos lecteurs Amateurs ou Artistes à en demander l'envoi en communication, à l'examen et franco, à M. Edouard Rouneyre, éditeur, 76, Rue de Seine, à Paris.

L'EUROPE ILLUSTRÉE N° 184/85. *St-Moritz les-Bains*, par le pasteur Camille Hoffmann. Avec 15 illustrations par J. Weber et une carte. Editeurs : Art. Institut Orell Füssli à Zurich. Prix 1 fr.

Le petit volume N° 184/85 de l'Europe illustrée, figure dignement dans les rangs de ses nombreux prédécesseurs. Il s'en distingue, parce que la description de ces bains célèbres est faite sous la forme de lettres et de causeries, ce qui procure au lecteur un changement agréable. La magnifique vallée rhétienne de la Haute-Engadine, et l'activité, le mouvement qui règnent à St-Moritz pendant la saison y sont décrits avec beaucoup de vie et de clarté. Ce petit livre sera un excellent guide pour le touriste pendant son séjour dans la contrée, et grâce aux excellentes gravures, qu'il contient, il sera après son retour à la maison un charmant souvenir, qui lui rappellera les jouissances uniques que St-Moritz lui a procurées.

Dernières nouvelles

Paris, 2 juillet.

Chambre des députés

La discussion du projet des impôts directs continue.

M. Plichon accepte le principe du projet mais en critique les détails.

Nécrologie

L'amiral Vignes est mort hier à la suite d'une affection diabétique.

Obsèques du duc de Nemours

Les obsèques du duc de Nemours ont eu lieu hier matin à Dreux.

La plupart des membres de la famille d'Orléans y assistaient, ainsi que les ambassadeurs d'Angleterre, d'Italie, du Portugal, le prince Albert de Belgique et des délégations de la jeunesse royaliste.

Bourse de Paris

Cours du 2 Juillet 1896

RENTES

3 0/0.....	compt ex-c.	101 20
3 0/0 amortissable.....	compt.	100
4 1/2 0/0.....	compt.	105

A LA BOUVIE D'OR



FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

MAISON A VENDRE dans la rue du Pont-Neuf, n° 10. — S'adresser en face *Epicierie du Pont-Neuf*.

A LOUER

Dans une jolie maison, un appartement bien composé.

S'adresser : 25, rue du Lycée, 25.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage à Rocamadour
BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du 1er mai au 31 octobre inclus, des Billets Aller et Retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe sur le double des prix des billets simples.

Les Billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1er Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :

1er Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2e Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :

1er Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2e Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :

1er Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de la Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);

2e Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

Table with columns for GARES de départ, ITINÉRAIRE A, ITINÉRAIRE B, ITINÉRAIRE C, and prices in Francs.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1re et 2e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les LIBRAIRES à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui, chagriné, 1 fr. 50. — 25 centimes en plus par la poste.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1er Juillet 1896)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations, train types (OMNIBUS, EXPRESS, DIRECT), and arrival/departure times.

1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50, prend des voyageurs de 2e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations, train types, and arrival/departure times.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations, train types, and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations, train types, and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations, train types, and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations, train types, and times.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

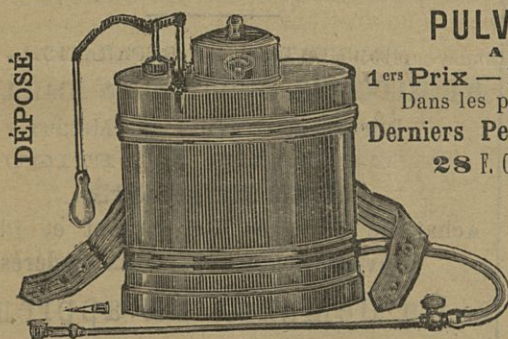
LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIEREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1er Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1er marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité toute-faite supérieure.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëls, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

GUERISON Certain et Radical de toutes les AFFECTIONS de la PEAU. Darts, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc. Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

L'ESPÉRANCE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LES ACCIDENTS ET LA GRÊLE

Fondée en 1887

Capital : 3 millions 200,000 francs

Siège administratif : 10, rue Saint-Augustin, 10, PARIS

Situation de la Compagnie au 31 décembre 1895 :

Table showing financial data: Capital social (3,000,000), Réserves (409,576), Primes à terme (8,158,597), TOTAL (11,568,173).

Sinistres payés depuis l'origine... Fortes commissions. — Bonnes références exigées. — Adresser les demandes à la Direction Générale de Paris, ou à M. DE VERTON, inspecteur de la Compagnie, poste restante, à Toulouse.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.